

DECISION DU MAIRE

N°2025/DCEA/N°330

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS AVEC L'ASSOCIATION « ALTERNATIVES CULTURELLES »
POUR LE CINÉ-CONCERT « MA VACHE ET MOI »**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Ville de Nangis souhaite organiser un ciné-concert à la population,

CONSIDÉRANT que le ciné-concert est prévu le vendredi 30 janvier 2026 à 20 h 00 à La Bergerie, Espace culturel de Nangis (77370), située Cour Émile Zola,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le devis avec l'association « Alternatives culturelles », détentrice du droit de représentation du ciné-concert suivant : « Ma Vache et Moi »,

DECIDE

Article 1 : Approuve le devis annexé conclu avec l'association « Alternatives culturelles », sise Maison des associations, Place de la Mairie à TOURNEFEUILLE (31 170), enregistrée sous le numéro de SIRET 839 165 545 00014, représentée par Monsieur Bruno VASSE, Président spécialement habilité, pour un montant de 450.00 (quatre cent cinquante) euros T.T.C.

Article 2 : Signe ledit devis dont le ciné-concert précité est programmé au sein de la salle « La Bergerie », Espace culturel de Nangis (77 370) située Cour Émile Zola, le vendredi 30 janvier 2026.

Article 3 : Dit que la dépense d'un montant de 450.00 (quatre cent cinquante) euros T.T.C correspondant au coût de la prestation sera imputée sur la ligne budgétaire 6042-317 du Pôle DCEA.

Article 4 : Monsieur le directeur des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Article 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251003-DEC-2025-330-AR
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le receveur municipal,
- La direction du service financier,
- La direction du service Culture, Evènementiel et Vie Associative,
- Monsieur Bruno VASSE, Président de l'association « Alternatives Culturelles »,

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi

Fait à Nangis, le 1^{er} octobre 2025

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le

Et de la transmission ou notification et publication

Le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251003-DEC-2025-330-AR
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

ALTERNATIVES CULTURELLES
Mairie - Maison des Associations
Place de la Mairie 31170 TOURNEFEUILLE
SIRET 839 165 545 00014 APE 9001Z
Licence entrepreneur de spectacles : L-R21-1794
alternatives.culturelles31@orange.fr

Tournefeuille, le 02 Aout 2025

Espace culturel de Nangis
Cour Emile Zola, 77370 NANGIS

DEVIS

DESCRIPTIF	MONTANT en Euros
Ciné-concert par Pigments Ciné-Concerts Le 21 Novembre 2025 à Nangis (77) <i>30 Janvier 2026</i> Film : Ma Vache et Moi Musicien : William GUYARD Ciné-concert = 450euros TTC Frais de route pris en charge par l'ADRC (1 train A/R Toulouse/Paris) <i>A la charge de l'organisateur :</i> - Location de la copie du film (via l'ADRC) - Accueil technique son et vidéo (backline = 1 ampli guitare) - Hébergement et repas pour le 21/11/25 au soir pour 1 personne - Prise en charge des transports internes cinéma/hôtel/gare	450,00

Exonéré TVA selon art 293B du CGI

Soit la somme de quatre cents cinquante euros

Bon pour accord :
Signature



Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251003-DEC-2025-330-AR
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025